

 BORDEAUX MÉTROPOLE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 26 juin 2026	N° 2026-269

Convocation du 20 avril 2026

Aujourd'hui vendredi 26 juin 2026 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Thomas CAZENAVE, Président

ETAIENT PRESENTS :

Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Ariane ARY, M. Jean-Charles ASTIER, M. Christian BAGATE, Mme Isabelle BERRIÉ, Mme Nathalie BOIS HUYGHE, Mme Christine BOST, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Jimmy BOURLIEUX, M. Ludovic BOUSQUET, Mme Céline BOUTE, Mme Fatiha BOZDAG, M. Eric CABRILLAT, M. Gerald CARMONA, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, Mme Chantal CHABBAT, Mme Jacqueline CHADEBOST, M. Gérard CHAUSSET, Mme Anne-Laure CHAZEAU, Mme Camille CHOPLIN, M. Jean Francois CLEDEL, Mme Christelle COTTON, Mme Laure CURVALE, Mme Florence DAMET, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Cécile DESJAMBES, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Catherine FABRE, Mme Anne FAHMY, Mme Vanessa FERGEAU-RENAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Maël FETOUH, Mme Hélène FLORIAN, M. Alain GARNIER, Mme Sophie GAUDRU, M. Yohann GIACOMETTI, M. Frédéric GIRO, M. Mathieu HAZOUARD, M. Marc KLEINHENTZ, M. Michel LABARDIN, M. Marc LAFOSSE, M. Henri LAGARRIGUE, M. Gwénaél LAMARQUE, M. Jérôme LAMBERT, M. Johnny LEBEAUPIN, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, M. Mayeul L HUILLIER, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Jean-Claude MARSAULT, Mme Alexandra MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Bruno NAULEVADE, Mme Laurence NAVAILLES, M. Jeremy NICOL, M. Pierre De Gaétan N JIKAM, M. Taner OZKOSAR, M. Eric OZOUX, M. Luc PASCAL, Mme Pascale PAVONE, M. David PENNETIER, Mme Juliette PEREZ, M. Jérôme PEScina, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. David POULAIN, M. Eric POUILLIAT, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Philippe QUERTINMONT, Mme Valérie QUESADA, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Alexandre RUBIO, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Boubacar SECK, Mme Alexandra SIARRI, M. Georges SIMON, M. Serge TOURNERIE, M. Jean-Luc TRICHARD, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Ariane VAN GHELUE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

Mme Daphné ALATERNE à Mme Ariane ARY
M. Quentin BELAUBRE à Mme Isabelle BERRIÉ
Mme Claudine BICHET à M. Olivier CAZAUX
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à M. Mathieu HAZOUARD
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
Mme Yana LANGLOIS à M. Johnny LEBEAUPIN
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Jean-Marie TROUCHE

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 26 juin 2026	<i>Délibération</i>
	Direction du parc matériel	N° 2026-269

Convention de mise à disposition de véhicules pour le compte de la régie de l'Eau - Décision - Autorisation

Monsieur Emmanuel SALLABERRY présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Par deux délibérations n° 2020-551 et n°2020-552 en date du 18 décembre 2020, Bordeaux Métropole a décidé de créer une régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière dénommée « Régie de l'Eau Bordeaux Métropole », de lui confier l'exploitation des services publics de l'eau potable, de l'eau industrielle et de l'assainissement non collectif, au 1er janvier 2023 et de proposer une orientation de gestion en régie pour l'exploitation de l'assainissement collectif des eaux usées et de la gestion des eaux pluviales urbaines au 1er janvier 2026.

A ce titre, les statuts de la Régie prévoyaient que Bordeaux Métropole puisse lui confier des missions relatives aux services publics de l'assainissement collectif, des eaux pluviales urbaines ou de la défense extérieure contre l'incendie (DECI) par conventionnement.

C'est dans ce cadre et afin de permettre une continuité de l'activité des services publics de l'assainissement collectif, de gestion des eaux pluviales urbaines et de défense extérieure contre l'incendie, qu'une convention de mise à disposition de véhicules a été conclue entre Bordeaux Métropole et la Régie au bénéfice des salariés de la Régie agissant pour le compte de Bordeaux Métropole.

Par délibération n°2024-165 en date du 12 avril 2024, le Conseil Métropolitain de Bordeaux Métropole a décidé de confier l'exploitation des services publics de l'assainissement collectif et des eaux pluviales urbaines à la Régie de l'Eau de Bordeaux Métropole à partir du 1er janvier 2026.

Par délibération n°2024-164 en date du 12 avril 2024 et par délibération du 5 décembre 2025, le Conseil Métropolitain de Bordeaux Métropole a modifié en ce sens les statuts de sa Régie.

A compter du 1er janvier 2026, les missions exercées par la Régie dans le cadre d'un contrat d'objectifs signé avec la métropole en date du 6 novembre 2025, sont définies à l'article 3 « Objet de la Régie » de ses statuts et portent sur les services publics d'eau potable, d'assainissement collectif et non collectif, d'eau industrielle et de gestion des eaux pluviales urbaines. Son objet porte également sur des activités annexes telles que la défense extérieure contre l'incendie pour lesquelles elle pourra assurer des missions de fourniture de services, de maîtrise d'ouvrage déléguée, etc.

Pour l'exercice de ces activités, Bordeaux Métropole et la Régie ont convenu de maintenir

le principe de la mise à disposition de véhicules à la Régie, à compter du 1er janvier 2026, dont les modalités financières sont celles prévues et détaillées par le catalogue des véhicules standards de la direction du parc matériel de Bordeaux Métropole.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU les délibérations n°2020-552 et n° 2024-552 en date du 18 décembre 2020 du Conseil Métropolitain sur le choix de mode de gestion et la création de la Régie de l'Eau Bordeaux Métropole pour assurer la gestion du service public de l'eau potable de la Métropole et l'adoption des statuts de la Régie de l'Eau Bordeaux Métropole ;

VU les délibérations n°2024-165 et n°2024-164 en date du 12 avril 2024 relatives respectivement à la décision de confier la gestion des services publics de l'assainissement collectif et des eaux pluviales urbaines à la Régie de l'Eau de Bordeaux Métropole à partir du 1er janvier 2026 et la modification en ce sens des statuts de sa régie.

VU la délibération du 5 décembre 2025 portant modification des statuts de la Régie à compter du 1^{er} janvier 2023

VU le projet de convention de mise à disposition ci annexé ;

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QU'il convient de mettre à disposition de la Régie de l'Eau Bordeaux Métropole une flotte de véhicules à compter du 1er janvier 2026, permettant d'assurer la continuité de l'activité des services publics dont l'exploitation est confiée à la Régie.

DECIDE

Article 1 : d'approuver la convention de mise à disposition annexée à la présente délibération ;

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant dûment habilité à cet effet, à signer la convention annexée à la présente délibération, ainsi que ses éventuels avenants,

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération et de ses annexes.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 26 juin 2026

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,